

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



Journal de l'Association "Amis des Chemins de Ronde" du Morbihan
C.C.P. 862 30A. Rennes. Siège social Le Lomer 56760 PENESTIN.
Association départementale affiliée à l'association Nationale
des A. des C.R. Siège social: 3, Quai de Chateaubriand 35000 Rennes

Directeur de la publication: Mme A. ECHARD

25 NOV. 1987
N° :
5,00 F

Je marche Je marche Je marche

EDITORIAL

- : - : - : -

Où en est le chemin de ronde ?

Une loi a été votée en 1976 réservant "le droit de passage à usage exclusif des piétons "partout", sur 3 m de large, en bord de mer ; cette règle est très stricte, les exceptions sont rarissimes. Trente-trois communes de notre département ont, à ce jour, pris la décision d'établir la servitude de passage ; le chemin de ronde a été effectivement réalisé sur 15 communes, il totalise 167 km. Le financement est assuré pour plus de 50 % par l'Etat, principal partenaire. Le Conseil Général subventionne également les travaux ; nous nous en sommes félicités dans notre dernier numéro. Une petite part demeure à la charge des collectivités locales. Le littoral du Morbihan totalise 850 km. Le chemin de ronde a été ouvert en 10 ans sur 167 km ; si sa réalisation se poursuit à ce rythme, il ne sera achevé que dans cinquante ans. Cependant le problème du financement est un problème réel et nous serions enclins à être patients si la situation ne se dégradait pas parallèlement sur le terrain.

En effet, aucune mesure conservatoire n'a été prévue par la loi. Que se passe-t-il donc ? Tant que l'étude du tracé de la servitude n'est pas achevée, les propriétaires sont en droit de s'enclore jusqu'au bord de la côte. Les certificats d'urbanisme et les permis de construire actuellement délivrés pour les parcelles proches du littoral ne mentionnent pas l'existence de la servitude ; les plans d'occupation des sols ne prévoient pas d'obligation de recul pour les clôtures. Ainsi la situation est-elle parfaitement paradoxale. Des propriétaires édifient, sur leur terrain, le plus légalement du monde, des clôtures qui interdisent le passage en bord de littoral. Pour pouvoir rétablir ce passage (dans 10 ans, 20 ans, 30 ans, quand l'Etat aura de l'argent), une procédure sera entamée pour contourner, déplacer ou détruire ces clôtures aux frais de l'Etat !

.../...

C'est pourquoi nous suggérons deux mesures d'urgence. Nous proposons que les certificats d'urbanisme et les permis de construire mentionnent désormais l'existence de la servitude de passage pour tous les terrains en bord de mer : ce serait une mesure utile. nous demandons qu'une distance minimum de la mer soit imposée pour l'édification des clôtures dans les plans d'occupation des sols de toutes les communes où le tracé de la servitude n'a pas encore été adopté. Une telle mesure, qui ne nécessite aucune étude préalable, pourrait être rapidement prise, dans le cadre d'une modification de plan d'occupation des sols.

La lenteur de mise en place du chemin de ronde serait mieux comprise si des dispositions efficaces réservaient l'avenir.

- : - : - : - : - : - : -

ETABLISSEMENT DE LA SERVITUDE DE PASSAGE

- : - : - : - : - : - : -

Au cours de l'été, l'association des Amis des chemins de ronde a participé, comme c'est son rôle, aux enquêtes publiques ouvertes pour l'établissement de la servitude de passage sur les communes de SARZEAU et LOCMARIAQUER.

A SARZEAU, le Commissaire Enquêteur avait quitté la mairie avant la clôture de l'enquête ! Nous avons déposé une lettre et exprimé le souhait que notre participation soit bien prise en compte.

L'enquête ne concernait pas les bords du golfe mais seulement le rivage océanique de SARZEAU. Le tracé proposé par les services de l'Etat se superpose assez exactement au tracé de droit ; il n'a pas, pourtant, suscité d'opposition, sauf la plage de Kerfontaine, où il a été contesté par certains riverains. Cette contestation est injustifiée ; la servitude s'impose aux propriétés qui bordent cette baie, puisque le passage des piétons n'est pas possible en haut de plage par tous les coefficients de marée. La servitude ne pourrait être reportée en arrière que dans l'hypothèse où elle passerait à moins de 15 m d'une habitation, ce qui n'est pas le cas à Kerfontaine. Certains riverains ont déjà laissé libre sur leurs parcelles l'emprise de la servitude ; souhaitons que celle-ci puisse être rapidement mise en place sur tous les terrains.

A LOCMARIAQUER, le Commissaire Enquêteur nous a longuement entendus. Nous avons soutenu le point de vue de l'association locale d'environnement qui proteste contre les modifications du tracé de la servitude. Le projet présenté par les services de l'Etat prévoit, en effet, plusieurs décrochements du sentier côtier ; si ce tracé était approuvé, les promeneurs seraient invités, en plusieurs endroits, à emprunter des chemins communaux situés très en arrière du rivage.

Des centaines d'avis favorables au chemin de ronde avaient été portés sur le registre de l'enquête publique. Nous avons demandé que les espoirs de toute une population ne soient pas trompés, qu'un cheminement continu en bord de mer soit réellement proposé, conformément à la loi.

- : - : - : - : - : - : -

SAUVEGARDE DU CHEMIN DE RONDE

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Vous constatez un empiètement sur le chemin de ronde. Que pouvez-vous faire ?

- Des vérifications sur le terrain : S'agit-il d'une habitation ou d'un atelier ostréicole ? S'agit-il d'un fait nouveau ou d'une remise en état ? Le chemin côtier est-il barré ou le haut de plage ?
- Une recherche à la mairie : Le règlement du Plan d'Occupation des sols prévoit-il un recul des clôtures dans ce secteur ? La servitude de passage piétonnier de 3 m de large le long du littoral a-t-elle été étudiée ? Quand sera-t-elle mise en place ?

+++++

LA MARCHE A SUIVRE POUR VERIFIER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Une construction nouvelle s'effectue en bord de mer ; vous souhaitez vérifier si le permis est régulier. Comment est-ce possible ?

Sur le terrain : vous notez sur le panneau de chantier l'identité du bénéficiaire et le numéro de permis.

A la mairie : vous demandez le dossier de permis ; il est à la disposition du public. Vous demandez également le Plan d'Occupation des Sols (plans et règlement), vous vérifiez si dans le dossier de permis toutes les pièces suivantes figurent :

- plan de situation du terrain
- plan de masse côté dans les trois dimensions
- plan des façades.

Si le bâtiment doit être desservi par des équipements publics, le plan de masse indique le tracé de ces équipements et les modalités selon lesquelles le bâtiment y sera raccordé. A défaut d'équipements publics, le plan de masse indique les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement.

Ensuite vous cherchez sur le P.O.S. dans quelle zone se trouve la construction (Ua, Ub, Uc ...). Puis vous confrontez le règlement du P.O.S. pour cette zone avec tous les éléments du permis (Accès, voirie, alimentation en eau, assainissement, implantation par rapport aux voies et par rapport aux limites séparatives, hauteurs, coefficient d'occupation du sol, ...) En ce qui concerne le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.), quand un dépassement est autorisé, cela est précisé dans le règlement.

Il ne faut pas omettre de vérifier que le nombre de parkings est bien conforme (voir les annexes du règlement du P.O.S.)

APPLICATION DE LA LOI DE DECEMBRE 1976 SUR LA SERVITUDE DE PASSAGE

En 1982, le Préfet du Finistère approuvait le tracé de la servitude de passage des piétons en bord de mer sur la commune de FOUESNANT. Ce tracé comportait de nombreuses suspensions du tracé de droit et autant de report du cheminement en retrait du rivage. Il parut illégal à l'association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais ; sa présidente, Mme QUEMERE, adressait donc une requête au Tribunal administratif de RENNES. Le jugement, rendu en Juillet 1985, lui donnait raison sur toute la ligne : le tracé de la servitude aurait dû prévoir un cheminement continu partout en bordure même de littoral, sans aucun report en arrière des parcelles bâties.

En Août 1987, deux ans plus tard, les Amis des Chemins de Ronde ont parcouru la côte fouesnantaise du Cap Coz au sémaphore de Beg Meil. Grâce aux explications de Mme QUEMERE qui avait eu l'obligeance de les accompagner, ils ont pu constater que les jugements n'avaient encore été aucunement exécutés.

Du Cap Coz à Kerveltreg, les randonneurs ont cheminé, avec un grand plaisir, sur un très beau sentier en sous-bois qui domine une côte escarpée. Ils avaient de la chance : le 25 Août, le coefficient de marée était faible. En revanche, dès que celui-ci atteint 85, les deux murets construits sur le domaine public maritime et retenus abusivement pour assurer le passage se trouvent submergés par la mer et le chemin de ronde est interrompu !

De Kerengrimenn à la cale puis au sémaphore, il n'existe pas du tout de passage en bord de côte. Les Amis des Chemins de Ronde ont dû emprunter des sentiers bordés de hautes clôtures et des routes asphaltées !

Une association de protection de l'environnement a dépensé toute son énergie afin de faire appliquer la loi : un jugement lui a donné raison. Par de multiples démarches, en Juillet 1987, deux ans après le jugement, elle a obtenu qu'un tracé légal soit substitué, au plan d'occupation des sols, au tracé jugé irrégulier par le Tribunal.

Combien d'efforts devra-t-elle encore dépenser pour que le jugement soit appliqué sur le terrain ? Combien d'années les promeneurs devront-ils attendre avant de pouvoir circuler librement sur le rivage de FOUESNANT, ainsi que le Parlement leur en a reconnu le droit en 1976 ?

S A M E D I 5 D E C E M B R E 1 9 8 7

ASSEMBLEE GENERALE DES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

Foyer du Jeune Travailleur
81, rue Amiral Courbet
56100 LORIENT
(à partir de 14 H 15)

APPEL AUX ADHERENTS ET AMIS

Nous avons besoin de la participation active de tous : signalez nous toutes les anomalies, toutes les menaces que vous constatez. Donnez-nous vos suggestions, défendez partout nos thèses sur la liberté de passage en bord de mer.

Si notre action vous intéresse, REJOIGNEZ-NOUS, PARTICIPEZ à notre Assemblée annuelle.

J'Y MARCHE ... J'Y VEILLE ... J'ADHERE aux
"AMIS DES CHEMINS DE RONDE" - Siège social de l'Association :
Le Lomer - 56760 PENESTIN - C.C.P. 862-30 A

Je soussigné,

NOMPrénom

ADRESSE

MEMBRE ACTIF (50 F), DONATEUR et ASSOCIATIONS (100 F),
BIENFAITEUR (200 F) de l'Association "LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE"
vous adresse par ma cotisation.

Date et signature.

(Les adhérents de la région lorientaise peuvent adresser leur cotisation aux A.C.R. Kergalan - 56260 LARMOR-PLAGE).

En Bref

Intervention auprès de Monsieur Le Député Maire de LORIENT

Loi du 3 Janvier 1986 relative à la protection du littoral :
(article L 146.4 III)

"en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ..."

Cet article tend à établir une protection en faveur de l'espace le plus proche de la mer, le plus intéressant aussi bien du point de vue biologique que de la qualité des paysages. Cependant sa mise en application implique que la notion d'espace urbanisé soit définie clairement.

Ne serait-il pas opportun que soit précisée la position du législateur sur ce point et confirmé le fait qu'il ait prévu de protéger, par cet article, non seulement les espaces sauvages les plus vastes (rares sur le littoral) mais aussi les espaces proches du rivage et restés vierges de constructions, même si l'arrière pays immédiat est construit ?

Nous souhaiterions qu'une question écrite soit posée à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme (et à Monsieur le Ministre de l'Environnement) à ce sujet.

Affaire à suivre

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Le marais rajeunit

Il y a vingt cinq ans, le métier de paludier se mourrait ; depuis dix ans, des jeunes de plus en plus nombreux, après une formation au LEF de Guérande, exploitent les salines. Leur revenu est, bon an, mal an, au moins égal au SMIC ; il est parfois complété par la conchyliculture (élevage des palourdes essentiellement). Le métier est dur mais il est libre, il permet le contact avec la nature : les jeunes paludiers y sont passionnément attachés. Les menaces de rogrades, complements et projets immobiliers se sont un peu estompées. Faisons confiance à ces jeunes pour demeurer vigilants

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

D é c e p t i o n

Et nos rivières ?

La mer remonte très haut le long de nos rivières bretonnes. Leurs rives sont réputées rivages marins et le droit de passage des piétons s'y applique.

Dans ces conditions, pourquoi la promenade est-elle impraticable le long de la rivière d'Auray comme sur les rives de la rivière d'Etel ?

Pourquoi ne peut-on plus traverser au moulin de la Demi-Ville ? Ce moulin est un moulin à marée. Le pont enjambe un bras d'eau de mer : comment pourrait-il être privé ? Pourquoi est-il interdit à la circulation des piétons ? Pourquoi ce site magnifique est-il confisqué au seul profit d'une maison aux volets pratiquement toujours fermée ?

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

SUR LES PAS DES
DOUANIERS, DÉCOUVREZ
UN LITTORAL UNIQUE
ET SAUVAGE...



*...j'y marche,
j'y veille !*

DES CHANTIERS : POUR QUOI FAIRE ?

-:-:-:-:-:-:-:-

Le 2 Août 1987, Les Amis des Chemins de Ronde ont été reçus par l'Association trinitaine "LA VIGIE", pour un chantier commun de remise en état de l'étier de KERVILLEN.

Cet étier met en communication les marais salants de KERVILLEN avec la mer. Depuis qu'on ne récolte plus le sel (vers 1960), l'étier a été laissé à l'abandon. Une végétation dense l'a envahi ; lors du chantier du 2 Août, il a fallu, en plus d'un endroit, utiliser la tronçonneuse. Des rejets d'eaux usées ont été mis à jour : les conditions de travail n'étaient pas toujours très saines ... Les deux équipes à l'ouvrage à chaque extrémité de l'étier auraient voulu se rejoindre en fin de journée. Cela n'a pu être fait.

L'étier, une fois dégagé de toute la végétation qui l'obstrue, une fois débarrassé de toute pollution, voit de nouveau remonter les crevettes sous ses jolis ponts de pierre car il alimente de nouveau les anciennes salines.

Tout le secteur est propriété du département. Des études d'aménagement ont été faites (la restauration des dunes est urgente). Les travaux devraient commencer bientôt ... et les promeneurs, nombreux tout au long de l'année, souhaitent que cet espace naturel garde son caractère sauvage.

Ainsi les Amis des Chemins de Ronde avaient-ils, le soir du 2 Août, le sentiment d'avoir fait oeuvre utile pour la nature. La journée s'est terminée par un agréable casse-croûte magnifiquement préparé par l'équipe "cuisine" aussi bien que l'excellent déjeuner pris le midi à l'abri du soleil sous des tentes obligeamment prêtées par la Municipalité de la TRINITE.

L'association offre ses services à toutes les communes du littoral morbihannais soucieuses d'ouvrir ou d'entretenir leur chemin de ronde et de protéger et mettre en valeur son environnement naturel.

LE BAR AU SEL

Comment mieux goûter le fameux sel guérandais, si riche en oligo-éléments, qu'en préparant un bar au sel.

Prenez un plat creux allant au four. Dans le fond, déposez un lit de trois centimètres d'épaisseur de sel de Guérande sur lequel vous couchez le poisson que vous recouvrez entièrement de sel. Vous aurez pris soin de vider le bar avant de l'assaisonner aux fines herbes et au poivre.

Mettez au four pendant une heure ; sortez alors votre plat. Le sel de cuisson a formé une gangue que vous cassez délicatement. Le poisson en sortira intact, délicieux, cuit et salé à point.

Vous pouvez le déguster au naturel avec des pommes de terre ou accompagné d'une mayonnaise.

CHEMINS DE RONDE ET TOURISME

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Les Amis des Chemins de Ronde et l'Office du Tourisme du Pays de LORIENT

Cet été, en Juillet et Août, l'Office de Tourisme du Pays de LORIENT a organisé, en collaboration avec les Amis des Chemins de Ronde, trois randonnées de découverte du littoral du Pays de LORIENT.

Laurence et Nadine guidaient ces randonnées, assurant la visite même pour une seule personne ...

Au programme :

Tous les mardis : Sentier goémonier (LARMOR-KERROCH)

Cette randonnée à la journée pouvait être effectuée en une demi-journée.

Tous les mercredis : (GUIDEL et la LAITA), côté finistère et morbihan - passage en bateau de la LAITA.

Ce circuit, un peu escarpé, a eu beaucoup de succès.

Tous les jeudis : (LES ETANGS DU TER), ce circuit a également bien fonctionné.

Malheureusement, faute de publicité ou d'information, certaines de ces randonnées eurent lieu avec un minimum de personnes. En tout cas, même si les résultats ont été un peu faibles, l'Office du Tourisme souhaite réorganiser ces randonnées en 1988. Dès le mois de Juin, une campagne de sensibilisation des habitants du Pays de Lorient, mais aussi des visiteurs de l'extérieur sera menée.

Je souhaite vivement remercier nos deux gentilles guides qui nous ont bien aidés pour faire découvrir le Pays de LORIENT, sa faune, sa flore et ses aspects les plus insolites ainsi que M. MCURLET qui a contribué à la diffusion des affiches et à soutenir le moral de l'équipe.

La Directrice de l'Office du Tourisme

Melle PAYNE

"Les randonnées que nous avons effectuées cet été nous ont permis de faire découvrir la côte et notre si jolie Bretagne aux touristes ; cela nous a également rendues responsables de la protection de la nature".

"La promenade côtière ça plait"

Madine et Laurence

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE A BELLE ILE

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Ce sentier côtier, qui offre du haut de falaises abruptes le vaste horizon marin, qui s'attarde à contourner de profonds abers, qui se perd aux abords des plages, ne mérite-t-il pas, plus que tout autre, l'appellation de "chemin de ronde", lieu de rencontre avec la mer, lieu de découverte et de compréhension ?

Une nouvelle fois, les A.C.R. sont venus sur l'île pour parcourir ce sentier, rêvé depuis plus de dix ans, aujourd'hui réalité ; réalité modeste, encore fragmentaire mais support nécessaire des projets d'avenir.

Oui, un grand progrès a été réalisé à BELLE ILE, fruit des efforts des uns et des autres, depuis les premières démarches officielles, les recherches qualitatives des A.C.R., les mises au point techniques de l'A.B.R.I. jusqu'aux réalisations concrètes d'aujourd'hui, oeuvre des municipalités compréhensives et de la dynamique Union Belle Iloise.

C'est ainsi qu'après avoir revu les architectures tourmentées de la pointe des Poulains et les aiguilles de Port Coton, les A.C.R. ont pu longer le magnifique aber de Goulphar, la pointe du Talut admirant tantôt le paysage marin, tantôt les nappes fleuries de genêts et d'ajoncs nains, d'armérias, de bruyères et de chèvre-feuilles.

Il reste à faire, mais le mouvement ne s'arrêtera pas s'il sait garder entre tous un esprit de coopération : associations pour définir les nouveaux projets à partir des besoins constatés, pour animer les diverses actions à entreprendre ; municipalités pour assurer la coordination, la maîtrise de l'ensemble. CAR LE CHEMIN DE RONDE EST, ET DOIT RESTER, UN BIEN DE LA COMMUNE QUI SE DOIT DE VEILLER A SON ENTRETIEN ET A SA BONNE UTILISATION.

L'ILE D'YEU

Dimanche 6 Septembre 1987

Nous sommes aussi nombreux qu'à Belle-Ile ... L'attrait des îles peut-être ? mais aussi un certain besoin de retrouver des espaces libres de toute emprise.

Saint Gilles sur Vie. Embarquement, sortie du port assez délicate, la mer étant basse et la Vie un petit fleuve côtier au débit limité : quelques coups de tangage.

"L'Amiral Joinville", notre bateau, prend sa vitesse de croisière ; voici le large : à notre droite, les falaises de béton de Saint Jean de Monts, à une trentaine de kilomètres, l'Île d'Yeu.

Nous découvrons la pointe des Corbeaux ; notre vedette longe une côte basse, boisée, agrémentée de plages. Puis, c'est Port Joinville, la capitale. nous arrivons au milieu d'une armada de bateaux, de la petite barque de pêche, aux thoniers et aux chalutiers : un port bien vivant.

Sur le quai nous attendent nos amis de l'Association de l'Île d'Yeu, association de sauvegarde aux activités variées, au grand dynamisme et à la volonté résolue de protéger ce paradis.

Un premier groupe découvre la Cité, véritable ville méditerranéenne : animation, rues étroites bordées de maisons blanchies à la chaux, aux volets colorés, couvertes de tuiles, rue piétonne, nombreux commerces, petits restaurants offrant leurs spécialités locales : rillettes de thon, fricot de seiche, omelette à l'aiguillette et bien d'autres ...

Le car nous conduit à la côte Sud : Contraste . Nous retrouvons une côte de granit, haute, tourmentée, aux nombreuses pointes, grottes et roches aux formes bizarres.

Départ de la promenade : pointe du Chatelet. Nos guides, Laurence et Nadine, au calvaire des marins, nous donnent commentaires et conseils de prudence, et c'est le serpent des Amis des Chemins de Ronde parmi les roches, les mégalithes et la bruyère. Le vieux château est parcouru de fond en comble. Les plus hardis montent aux remparts, les autres se contentent de la cour d'honneur ; Port la Meule nous accueille, très joli port naturel dominé par sa petite chapelle. Nous y retrouvons la camionnette pique-nique. Après-Midi, reprise de la promenade avec nos amis de l'Ile d'Yeu : la pierre tremblante, la pointe de la Tranche et sa passerelle d'où l'on découvre des paysages inoubliables : la plage des Vieilles où certains ne peuvent résister au plaisir du bain.

Nous retrouvons le car ; retour par Saint Sauveur, les cartes postales, Départ.

Une traversée sans histoire nous conduit à l'Ile de Noirmoutier, accostage Port de la Fosse, traversée du grand pont, puis c'est le continent.

Ensuite nous prenons la direction de Port brochet en baie de Bourgneuf où nous rejoignons nos amis ostréiculteurs qui nous font découvrir un curieux pays conquis sur la mer : digues successives, écluses, étiers grouillant de vie, merveilleux mariage de l'océan et de la terre.

NORBERT BOURLET

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association LOI de 1901)

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la Côte pour mieux la protéger.

Réunions : Rencontres entre nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral.

Chantiers : Remise en état de la bande littorale, participer avec une association, une municipalité à la réalisation de nouveaux parcours.

Sorties : Elles comportent un transport en car, bateau, un parcours à pied de 6 à 12 kilomètres, en plusieurs étapes chacun marchant à son rythme suivant ses possibilités. Elles ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux, etc...).
Le midi un pique-nique, le soir un buffet avec nos Amis locaux.

Projets :

Avril : Chantier

Mai : PIRIAC-SUR-MER

5 Juin : ILE-DE-RE

10 Juillet : "Rivage propre" avec nos amis de la Baie

Août : Cap Fréhel avec l'Association Mes et Vilaine

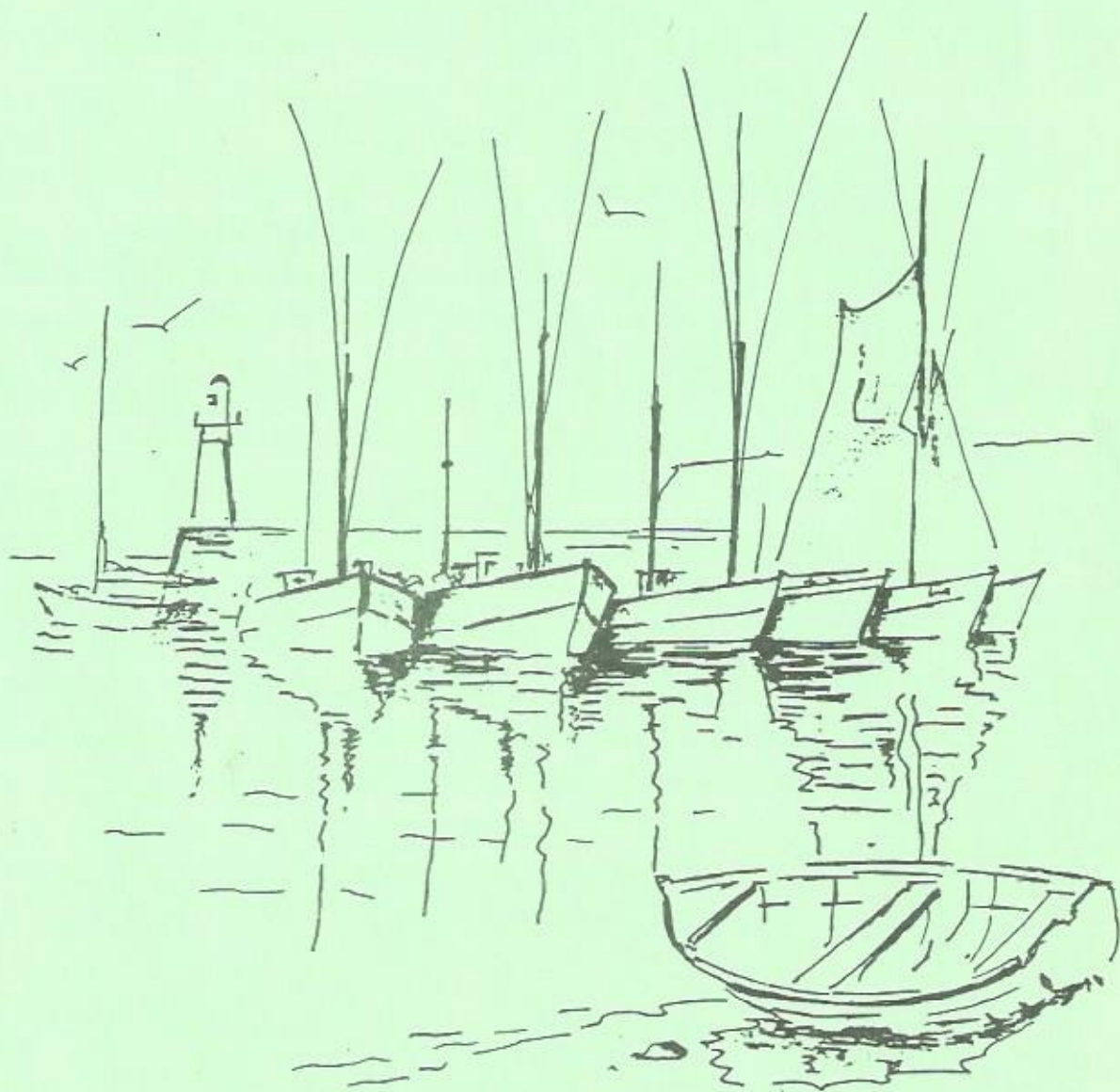
4 Septembre: Les Abers ?

Le samedi 5 Décembre 1987, ASSEMBLEE GENERALE, un rendez-vous à ne pas manquer. Elle se déroulera au FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR, 81, rue A. Courbet à LORIENT, à partir de 14 H 15.

(Cars : Départ de VANNES - place de la libération : 13 H 30,

AURAY : Garage Peugeot : 13 H 45, BELZ : Mairie : 14 H

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



LITTORAL

7'4 veille et

1'4 marche